REPUBLIQUE GABONAISE

UNION TRAVAIL JUSTICE

DISCOURS PRONONCE PAR
LA REPRESENTANTE DU GABON MADAME ANNETIE ONANGA CONSEILLER JURIDIQUE
A LA MISSION PERMANENTE

DE LA RÉPUBLIQUE GABONAISE
' AUPRES DES NATIONS UNIES

****

SUR

LE POINT 83

L'ETAT DE DROIT

AUX NNEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL

NEW YORK, LE 10 OCTOBRE 2012

Vérifier à l'audition

MISSION PERMANENTE DU GABON AUPRES DES NATIONS UNIES

18 EAST 41ST STREET • NEW YORK, NEW YORK 10017 • TEL. (212) 686-9720

Monsieur Le Président,

Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole, permettez-moi de vous féliciter Monsieur le Président ainsi que les autres membres du bureau pour votre brillante élection. Nous somme convaincu Monsieur le Président de votre capacité à mener à bien nos
travaux.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Représentant de la République Islamique d'Iran au nom du mouvement des non alignés.

Monsieur le Président,

Le Gabon se félicite de l'action menée par l'organisation des Nations Unies en faveur du renforcement et de la promotion de l'Etat de droit tant au niveau national, qu'international.

Je voudrais ici réaffirmer l'attachement de mon pays au respect de l'Etat de droit. C'est une exigence que nous observons tant au plan national que dans nos rapports avec les autres nations et nos partenaires internationaux. Cet engagement est reflété dans l'acte fondamental de l'Etat Gabonais, et dans notre attachement

Ce processus a permis de réinstaurer le multipartisme, d'établir et de renforcer un certain nombre d'institutions telles que la Cour Constitutionnelle, directement accessible par tous les citoyens, le Conseil national de la communication, pour consolider le pluralisme des médias, et par la création de la Commission nationale indépendante des droits de l'Homme.

Par ailleurs, nous nous sommes dotés de mécanismes efficaces de lutte contre la corruption qui constitue une menace au bon fonctionnement des institutions et affaiblit les efforts gouvernementaux en vue d'une utilisation optimale des ressources nationales au développement.

Dans ce même esprit, le gouvernement s'est engagé depuis trois ans à revitaliser son appareil judiciaire de l'Etat et à en renforcer l'indépendance, notamment en y allouant des ressources budgétaires supplémentaires et en assurant une meilleure formation de ses cadres. Des programmes de sensibilisations adaptés sont également en cours afin de permettre une meilleure compréhension du système judicaire par les populations et de leur permettre de jouir d'un plus grand accès à la justice.

Monsieur le Président,

Sur le plan international, le Gabon demeure fondamentalement attaché aux principes contenus dans la Charte des Nations Unies, qui régissent les relations entre les nations.

Mon pays ne s'est jamais départi de son engagement à développer des relations harmonieuses avec ses voisins et, le cas échéant, à promouvoir le règlement des différends entre les nations par des moyens pacifiques.
~ 2~

Il importe en effet de souligner que la promotion de l'Etat de droit est un exercice onéreux qui constitue un immense défi à de nombreuses nations, notamment celles fragilisées par de longues années d'instabilité.

En effet, établir un système judiciaire effectif, bâtir et entretenir des prisons, former des personnels de justice et des agents veillant au respect et à